



Déclaration de la FNSCBA-CGT à l'AG de PRO-BTP du 12 juin 2013

C'est la crise, une protection sociale professionnelle "attaquée" et une CGT qui n'est pas écouté à sa juste valeur, rien de moins !

Mais sachez que nous ne baisserons pas les bras et promettons de belles journées à venir. D'ailleurs, ce 12 juin 2013 la FNSCBA-CGT est dans l'action à Strasbourg devant le parlement Européen, afin de manifester contre la directive d'application qui doit venir compléter le 20 juin prochain la directive détachement (300 000 salariés détachés actuellement en France).

Nous n'accepterons pas un dumping social sans précédent qui tire inexorablement l'Europe vers le bas, nous exigeons l'arrêt immédiat de l'exode des cotisations sociales et voulons une Europe sociale qui garantit des droits égalitaires pour tous.

Les inégalités n'ont que trop duré, le monde n'a jamais compté autant de milliardaires : ils sont 1426 en 2013, 200 de plus que l'an dernier. Un record absolu depuis trente ans. Tous ensemble, ces ultra riches pèsent plus 4 000 milliards d'euros (contre 3 458 milliards l'an dernier), à contrario plus de 20 % de la population mondiale vit aujourd'hui avec moins de 1 euro par jour.

Dans un contexte aussi inégalitaire, il est d'autant plus important d'avoir une protection sociale de qualité « solidaire et responsable » sans exclure, qui que ce soit, comme les DOM/TOM.

La protection sociale est importante sachant qu'elle est censée nous protéger des coups durs de la vie, en cas de maladie, accident, veuvage, chômage,.... D'ailleurs, « *la protection sociale est l'un des fondements d'une croissance économique durable et inclusive* » dicit Juan Somavia, fonctionnaire international de l'ONU et ex-directeur du BIT.

C'est tellement vrai, qu'on ne comprend pas pourquoi aujourd'hui, il n'y a que, 20 % de la population mondiale qui bénéficie d'une couverture sociale correcte et que plus de 50 % n'en a aucune.

Selon les chiffres de 2010 de l'OIT, 150 millions de personnes subissent chaque année une catastrophe financière et 100 millions passent en dessous du seuil de pauvreté lorsqu'elles sont obligées de payer leurs soins de santé.

Pourtant des textes existent, comme les articles 22 ou 25, de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui stipulent :

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale..... »

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté».

Une fois qu'on a dit cela, nous pourrions aisément dire que nous ne sommes pas les plus à plaindre, car il y a sur cette belle planète, des millions voir milliards de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, dans des conditions de vie inhumaine et que notre beau pays est loin, très loin de cette misère du monde.

Oui, mais ce serait ignorer toute cette misère qui règne dans notre beau pays :

Entre 1 000 et 1 500 personnes s'inscrivent quotidiennement à pôle emploi. Aujourd'hui, plus de 3 millions de demandeurs d'emplois, mais si on compte tous les exclus ou contrats précaires, nous sommes plutôt aux alentours de 5 à 6 millions. C'est bien le manque d'emploi qui est le fléau des ressources de la protection sociale.

D'ailleurs, comment peut-on accepter aujourd'hui que des chômeurs s'immolent devant Pôle Emploi ?

Comment peut-on accepter que l'on radie ou supprime des allocations de chômage à des personnes déjà en grandes difficultés ?

Vous ne le savez peut-être pas mais les excuses, tel qu'un parent qui doit garder son enfant malade ou une voiture en panne, sont tout autant de justifications non prises en compte par Pôle emploi. Quelques fois, les demandeurs d'emplois, n'ont même pas reçu les convocations, le pire, c'est que ces dernières ne sont même pas envoyées en AR et que pôle emploi n'a pas à justifier de la réception ou non de ce courrier pour justifier de la radiation ou suspension des droits aux allocations.

C'est bien le niveau de l'indemnisation qui génère la pauvreté, compte tenu des faibles indemnités versées aux demandeurs d'emploi et en particulier aux jeunes et à ceux en fin de droits, leur taux de pauvreté atteint 23 %. Ce sont les femmes et ceux n'ayant aucun diplôme qui sont les plus exposés à la pauvreté.

Et ce n'est pas parce que l'on a un travail que l'on est moins exposé, **les travailleurs pauvres existent particulièrement dans le BTP, un salarié sur deux gagne moins de 1 300 € net**, plus de 14 % de la population gagne moins de 914 € niveau du seuil de pauvreté, plus de 2 millions de personnes vivent dans une très grande pauvreté avec moins de 642 €, soit + 25 % en 10 ans.

A contrario, Total a enregistré 12,4 milliards d'euros de bénéfice net en 2012, Vinci 1,92 milliard d'euros, par temps de crise la bourse ne s'est jamais aussi bien portée. Certes, la bourse a légèrement baissé mais elle reste sur des valeurs élevées similaire à 2009. Le CAC 40, c'est 40 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires.

La télévision nous répète constamment qu'il y a un déficit du régime général de la sécurité sociale.

Le déficit du régime général (salariés du privé) de la Sécurité sociale devrait s'élever à 11,4 milliards d'euros en 2013, contre 13,3 milliards en 2012. La branche maladie reste la plus déficitaire à 5,1 milliards d'euros (5,5 milliards en 2012). Rappelons au passage que près de 60 milliards d'euros échappe au fisc au travers l'exode fiscal.

La branche accidents du travail, elle, est excédentaire de 0,3 milliard (-0,1 en 2012), il faut dire que les entreprises sont toujours en phase de camoufler les accidents du travail.

Savez-vous qu'il y a des entreprises du BTP qui n'hésitent pas à sortir des notes de service qui stipulent qu'un seul accident du travail, fait en sorte, de supprimer la prime à l'ensemble de l'équipe du chantier. De fait, ce n'est même plus les directions qui mettent la pression sur les salariés mais les collègues de travail sur la victime.

J'ai parlé des déficits mais ce ne serait pas normal de parler de déficit sans aborder les exonérations de cotisations sociales et non de charges sociales comme on se l'entend trop souvent dire, y compris au sein de notre technocratie.

Aujourd'hui, c'est près de 200 Milliards qui sont offerts aux patrons dans le cadre des niches fiscales dont 30 milliards d'euros pour le régime générale de la sécurité sociale.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, notre système de protection sociale est malmené, la sécurité sociale ne cesse d'être attaquée, poursuite constante des remboursements des médicaments avec comme objectif la remise en cause de la Sécurité sociale.

Alors que les IP, à gestion paritaire et à but non lucratif, sont très majoritairement retenues par les partenaires sociaux lors de la désignation de l'organisme protecteur avec 90% des désignations des 224 régimes de branche existants.

Les prérogatives historiques des partenaires sociaux à négocier des accords collectifs et à désigner des institutions de prévoyance sur des valeurs de solidarité, dans l'intérêt des salariés, sont remises en question par l'accord du 11 janvier 2013.

Celui-ci porte le germe de la destruction des accords de branche mutualisés, accélération des regroupements / fusions des GPS (groupe de protection sociale), au prétexte de rationaliser, le cap est mis sur : la taille critique, le poids financier et les parts de marché !... Dans l'air du temps aussi, la désimbrication de la retraite complémentaire à l'intérieur des GPS.

L'accord prévoit une complémentaire santé pour tous, soit à peine 400 000 personnes de plus qu'aujourd'hui.

Les salariés des entreprises de moins de 50 risquent de ne pas être couverts par un accord collectif santé. Il leur faudra un accord de branche étendu, qui n'est nullement garanti ! Par contre, les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert. Et cette complémentaire peut ne s'appliquer que dans cinq ans.

Le pire c'est que le patronat n'en a jamais assez et qu'il entend poursuivre son orientation, pour qu'individuellement les salariés choisissent en fonction de leurs besoins mais surtout de leurs moyens, qui est en total contradiction avec le fondement même de l'origine de notre sécurité sociale.

« Cotiser selon ses moyens et se soigner selon ses besoins. »

L'argent, nous n'arrêtons pas de le rabâcher, il y en a, le seul problème c'est sa répartition.

Signe des temps de crise où la viande devient un produit de luxe spéculé par les traders. Des supermarchés mettent en rayon de la viande munie de dispositifs antivols. Voilà où en est réduit l'un des pays les plus riches du monde, de la dissuasion et de la répression, plutôt que l'entraide et des revalorisations de salaire.

L'amélioration de la protection sociale professionnelle s'inscrit dans nos priorités, au même titre que les salaires, l'emploi, la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles.

Alors Mesdames et Messieurs les administrateurs, soyons un peu à l'offensive et garantissons à toutes et tous une protection sociale décente, solidaire, égalitaire et responsable.

On pourrait commencer par harmoniser vers le haut les prestations sociales des différentes catégories professionnelles de notre institution.

B.CORNET